



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 27057

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur la politique numérique du Gouvernement. La filière internet a créé 700 000 emplois nets dans notre pays en l'espace de 15 ans ; en 2009 sa valeur ajoutée a représenté 3,2 % du PIB soit 60 milliards d'euros. Alors même que notre économie a besoin de nouveaux moteurs de croissance, il semble opportun et nécessaire que l'économie numérique, à travers l'innovation, que chacun sait précieuse afin de recouvrer une dynamique économique vertueuse et compétitive en Europe, fasse l'objet de politiques ambitieuses de la part du Gouvernement. S'inscrivant dans cette démarche, l'institut Montaigne a publié en février 2013 une étude « pour un "new deal" numérique » et émis quelques propositions concrètes afin de faire de la France un acteur majeur de la transformation numérique. Pour que la France facilite le développement du numérique dans deux secteurs prioritaires, l'éducation et la santé, ce rapport propose de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le domaine du numérique en favorisant la mise en place de chaires transdisciplinaires entre TIC et formations universitaires et en confiant une mission d'information sur les besoins de la filière numérique aux syndicats professionnels, sous l'égide de l'Observatoire du numérique, afin d'adapter les formations dispensées aux bassins d'emploi. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à ces propositions.

Texte de la réponse

L'étude « Pour un new deal numérique » publiée en 2013 par l'Institut Montaigne met en avant deux secteurs qui apparaissent prioritaires pour accompagner les évolutions de notre société et trouver de nouveaux vecteurs de croissance : l'éducation (enseignement scolaire et enseignement supérieur) et la santé. De nouvelles formes d'enseignements et d'apprentissages apparaissent notamment, sous la forme de formations massives en ligne, utilisant les technologies numériques et le travail collaboratif. Pour donner un soutien décisif à ces dispositifs innovants et pour permettre un changement d'échelle qui positionne la France au niveau international, l'année 2013 voit la mise en place de l'initiative FUN (France université numérique). Celle-ci doit permettre dès la rentrée 2013, dans le cadre d'un plan global pour l'enseignement supérieur, de soutenir la mise en place de plateformes et de portails à dimension nationale, le développement massif de ressources numériques pédagogiques et de formations en ligne, la mobilisation et l'accompagnement des différents acteurs. Des financements spécifiques sont à l'étude, dans le cadre du PIA (plan investissements d'avenir) et en partenariat avec la caisse des dépôts et consignations. En ce qui concerne le renforcement d'une filière d'études numériques, des contacts ont d'ores et déjà été pris avec le SYNTEC. Des mesures sont à l'étude, en coordination avec le ministère de l'éducation nationale, à la fois pour inciter davantage d'étudiants à se diriger vers ces filières et pour adapter les formations dispensées à un contexte en évolution constante. Le lancement d'un MOOC (massive open online course) « soyez acteurs du web » est prévu pour le début 2014 pour inciter, de façon large, davantage de jeunes à embrasser des carrières liées à l'informatique et au web.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27057

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5249

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11626